



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04.2026 / SR-vg

No 39-2026 – Séance du 29 septembre 2026

Procédure pour le boucllement des préavis

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 26 janvier 2026, la Commission de gestion a proposé d'adopter, de manière pérenne, une procédure de validation simplifiée pour le boucllement des préavis d'un montant inférieur à CHF 250'000.-, dans le but de résorber le retard accumulé depuis la fusion et de ne pas surcharger la Commission de gestion ni le Service des finances. La Municipalité, soucieuse d'efficacité et d'économie des ressources publiques, en a pris acte et l'a approuvée dans sa séance du 27 janvier 2026.

Concrètement, les préavis d'un montant inférieur à ce seuil feront l'objet d'un boucllement succinct, sans justification détaillée des dépassements ou moins-values constatés.

Cette procédure répond au point 3.1 du rapport de la Commission de gestion du 3 juin 2026.

3 Gestion et comptes de l'exercice 2025

3.1 Examen du rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2025

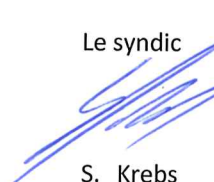
La COGEST a pris note que pour donner suite aux différentes demandes une solution a été trouvée pour boucler les anciens préavis, et ceci dès septembre 2026. Il a été demandé en séance du 28.05.2026 de tenir la COGEST informée de cet avancement et de transmettre les communications au CC au fur et à mesure des boucllements comptables afin que la COGEST puisse valider les boucllements de manière régulière et non en une fois. L'engagement d'une personne et la planification permet ainsi d'avancer dans ce dossier.

Pour toute question relative au boucllement d'un préavis, notamment d'un montant supérieur à ce seuil, les Conseillères et Conseillers sont invités à se référer à la Commission de gestion, qui disposera de toutes les informations nécessaires pour y répondre.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


S. Krebs



Le secrétaire


J.-M. Guex

Blonay, le 25 septembre 2026

Délégation municipale : M. Krebs, syndic

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances